

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20260910-D2026701-DE
Reçu le 15/09/2026



Délibération : D2026-7-01

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix septembre à 19h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation du Conseil : 06 septembre 2026

en exercice : 19

Présents : 16

Présents : Mesdames Stéphanie DULAC, Manitraritiana FITAHIANA, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART, et Messieurs Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR.

Votants : 19

Objet :
**Convention avec le Département
de la Charente pour peinture
axiale de la RD104**

Excusé(s) : Béatrice COURTEL qui a donné pouvoir à Jean Philippe MORAUD,
Anne DUBOIS qui a donné pouvoir à Anthony DOUET,
Sébastien DAMASE qui a donné pouvoir à Franck INGREMEAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est aménagé et entretenu l'équipement de voirie suivant :

- création d'une peinture axiale de type T3 sur la RD104 entre les PR 8+685 et PR 9+220 à la Grand Fond.

Madame le Maire agissant pour le compte de la commune de Dirac sollicite l'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public routier départemental pour la réalisation d'une peinture axiale de type T3 sur la RD 104 du PR8+685 au PR9+220.

La commune de Dirac assure le financement de l'opération : elle supportera l'ensemble des dépenses occasionnées par la réalisation et par les missions d'entretien qui lui sont confiées.

Les éléments de signalisation horizontale sont maintenus dans un bon état de propreté et de fonctionnalité.

L'entretien et l'exploitation comprennent notamment le renouvellement du marquage au sol lors des réfections ultérieures des couches de roulement des chaussées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour la réalisation des travaux d'une peinture axiale de type T3 sur la RD 104 et l'entretien comprenant notamment le renouvellement du marquage.

Vote

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **14 septembre**, et transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 15 septembre **2026**

